



Liquidation judiciaire delais de paiement solde de tout compte ..

Par **nanouch45**, le **24/10/2013** à **15:24**

[fluo]bonjour[/fluo]
mon entreprise va être très certainement en liquidation judiciaire en décembre 2013. ma crainte est de savoir qu'elle est le délai légal pour obtenir mon solde de tout compte mes indemnités, attestation assedic j'ai peur de me retrouver sans revenu pendant plusieurs mois. en sachant qu'actuellement un licenciement économique va avoir lieu et qu'on a fait appel au volontariat. ma question est la suivante est-il préférable de partir de suite et avoir une chance d'obtenir tous mes droits rapidement ou d'attendre la liquidation en prenant le risque de ne rien avoir pendant plusieurs mois? je suis perdu
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **24/10/2013** à **17:28**

Bonjour
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **17:42**

Bonjour,
En principe il ne s'écoule que quelques jours dès que le mandataire constate ne pas avoir les fonds pour payer les salaires échus. Il lui suffit pour cela de dresser un bordereau, de l'envoyer à l'AGS qui règle sous 5 jours les salaires échus. Pour le reste je ne comprends pas bien votre histoire de volontariat, ni pourquoi un licenciement économique partiel pour

aboutir à la liquidation le mois suivant.

Par **nanouch45**, le **25/10/2013** à **09:38**

Bonjour,rnrnje vais essayé d'être un peu plus explicite.rnnotre entreprise est en redressement judiciaire depuis le 03/09/2013.un PSE a lieu qui touche 30 personnes sur 105 salariés.nous attendons que le juge commissaire valide le plan le 29/10/2013 après que la direccte est validée.de plus un appel au volontariat va être lancé par l'entreprise afin de connaître d'éventuels salariés au départ volontaire(sachant que beaucoup d'entre eux se sont fait connaître avant le pse et ont été intégrés au plan) mais nous n'avons pas encore la date d'ouverture de l'appel au volontariat.un appel d'offre d'offre public a été lancé depuis le 15/10/2013 et se termine le 14/11/2013 pour trouvé un éventuel racheteur(fonds d'investissement).rnlors de la réunion CE le mandataire et l'administrateur judiciaire nous ont bien affirmé que si il n'y avait pas de repreneur dans ce délai, la liquidation judiciaire serait inéluctable.Ce qui sera très certainement le cas(à 90%) au vu des éléments actuels.rnAux dires de certains et vu la forte probabilité de liquidation de la société il est apparemment plus judicieux de faire parti du PSE maintenant pour obtenir tous ses droits plus rapidement.rnCe qui ne serait pas le cas en cas de liquidation ou apparemment les démarches (salaires, solde de tout compte, indemnités...)seraient bien plus complexes longues et parfois litigieuses.(ps: je n'ai pas les moyens de rester sans revenus pendant plusieurs mois)rnMa question est de savoir si ce que je viens d'exposer s'avère exact? rnquels sont vos conseils et vos recommandations dans telle situation?rnMerci infiniment de votre réponse

Par **moisse**, le **25/10/2013** à **11:50**

Bonjour,rnTout est possible certes.rnEn faisant partie dès maintenant de la charrette, il est certain que tout va aller très vite, et que vous ne serez plus dans l'incertitude, qui peut être stressante.rnEn outre une éventuelle reprise peut entraîner d'autres contraintes, par exemple en terme de personnel repris ou de négociations sur le contenu des contrats de travail.rnMais la même reprise peut permettre de pérenniser son emploi, de conserver son ancienneté et de ne pas être en recherche immédiatement.rnJe ne sais quoi conseiller, c'est un pari.rnP.S. En cas de litige avant ou après c'est pareil, il faut passer par la case prudhommes et les AGS limitent le montant des indemnisations même prononcées par voie de justice.

Par **nanouch45**, le **25/10/2013** à **13:36**

Merci beaucoup pour votre réponse, je vais prendre en compte toutes les données et prendre un décision.rnEffectivement c'est un pari à prendre.rnvais-je le prendre? NSP :)